Page: 1/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- $\cdot$  Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine



- · Code du produit 35925
- · No CAS:

110-18-9

· Numéro CE:

203-744-6

· Numéro index:

612-103-00-3

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7 D-69115 Heidelberg Tel.: +49 6221 13840-0

FAX: +49 6221 13840-10 msds.info@serva.de

- · Service chargé des renseignements : Service "sécurité des produits" Tel.: +49 6221 13840-35
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Medical Emergency Information in case of poisoning:

Poison Information Center Mainz - Phone: +49 (0) 6131 19240

(advisory service in German or English language)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

#### Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

peuveni etre juctiemeni et

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: PBT assessment not available.
- · vPvB: vPvB assessment not available.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

110-18-9 N,N,N',N'-tétraméthyléthylenediamine

- · Code(s) d'identification · Numéro CE: 203-744-6 · Numéro index: 612-103-00-3
- · Description:
- · Formule brute:  $C_6 H_{16} N_2$
- · MW: 116,21

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · après inhalation: Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- · après contact avec la peau :

Immediate wash with copious amounts of water and soap; rinse thoroughly; seek medical advice.

· après contact avec les yeux :

Rinse opened eye for several minutes under running water. Remove present contact lenses, if easy to do, and continue rinsing. Consult ophthalmologist immediately.

- · après ingestion: Wash out the mouth and call a doctor.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub> poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Avoid contact with the eyes and skin.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Keep away from sources of heat.
- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des produits oxydants.
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Keep receptacle tightly sealed and store in dry conditions.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

#### Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

(suite de la page 3)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire:

A titre provisoire, filtre:

Filtre P2.

· Protection des mains:

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en néoprène Butylcaoutchouc

- · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur	les propriétés physiques	et chimiques essentielles
------------------------	--------------------------	---------------------------

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: liquide

Couleur: colorless to slightly yellowish

· Odeur : aminée

• valeur du pH (0,1 g/l) à 20 °C: 8,0 - 8,5

· Modification d'état

Point de fusion: -55 °C
Point d'ébullition: 121 °C

Point d'éclair: 21 °C

· Température d'inflammation : 145 °C

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air

peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure : 1 Vol % supérieure : 9 Vol %

• **Densité à 20 °C:** 0,77 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 5)

*Page : 5/8* 

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: entièrement miscible

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité No further relevant informations available
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vapours can form explosive mixtures with air.

Réactions aux acides, chlorides de l'acide, anhydrides de l'acide, CO2 cuivre

· 10.4 Conditions à éviter

Heating

Ignition sources

· 10.5 Matières incompatibles:

Avoid contact with combustible materials.

Strong oxidizers

Acids

Acid chlorides

Acid anhydrides

Carbon dioxide

Copper, copper alloys

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: In case of fire: See Section 5

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
Oral	LD50	1580 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	5390 mg/kg (rabbit)		

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· des veux .

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

(suite de la page 5)

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Disposal must be made according to official regulations.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation:

Disposal of uncleaned packagings must be made according to official regulations in the same manner as the product.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14.1 No ONU	
ADR, IMDG, IATA	UN2372
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR	2372 BIS (DIMÉTHYLAMINO)-1,2 ÉTHANE
IMDG	1,2-DI-(DIMETHYLAMINO) ETHANE
IATA	1,2-Di-(dimethylamino)ethane
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe	3 Liquides inflammables.
	3 Liquides inflammables.
Étiquette	- v
Étiquette 14.4 Groupe d'emballage	- v
Étiquette 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	3
Étiquette 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA 14.5 Dangers pour l'environnement:	3
Étiquette 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA 14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	JI II
Classe Étiquette 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA 14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	JI II

*Page* : 7/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018 Numéro de version 5 Révision: 04.05.2018

Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

	(suite de la page
· No EMS :	F-E,S-D
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'anne	xe II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	IL
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3
	ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50
	ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	IL
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN2372, BIS (DIMÉTHYLAMINO)-1,2 ÉTHANE, 3,

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	80-100

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Service sécurité
- · Contact: +49 6221 13840-35
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 8)

Page: 8/8

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.05.2018 Date d'impression: 04.05.2018 Numéro de version 5

### Nom du produit N,N,N',N'-Tetramethyl-ethylenediamine

 $LC50: Lethal\ concentration,\ 50\ percent$ 

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 7)